

**Objet : Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) :
Charte climat du pays Sud Charente**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'animation du Contrat Local Initiatives Climat, le Syndicat mixte, sur la base des propositions des groupes de travail, a élaboré un projet de Charte climat du pays Sud Charente.

Ce document vise à formaliser l'engagement des acteurs et l'impact des actions qui seront mises en œuvres dans le cadre du programme d'actions territorial.

Il explique que cette charte va se présenter sous la forme de 2 volets :

- Les engagements généraux : Un point de repère pour tous
Contribuer, agir, évaluer, sensibiliser
- Un engagement personnalisé de chaque acteur : sur des priorités ciblées
Par la signature d'un contrat de progrès

Il précise que cette charte expose notamment les pistes d'action proposées dans le cadre du plan d'action collectif 2009-2010 élaboré par le Pays en concertation avec les participants des groupes de travail.

Les signataires envisagés sont : des collectivités, des établissements publics, des entreprises, des établissements pédagogiques et de formation.

Chaque acteur signataire de la charte se verra ensuite proposer de signer un contrat de progrès personnalisé qui pourra se baser sur le plan d'actions collectif. Ce contrat de progrès formalisera le programme d'actions interne que chaque acteur souhaite développer.

Monsieur le Président propose de confier le soin de finaliser la rédaction de la charte au comité de pilotage qui se réunira le 26 novembre prochain, et invite tous les délégués à participer à la signature officielle de la charte qui se tiendra lors du Forum Climat du 13 décembre prochain.

Le Comité syndical

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve les objectifs, le contenu, l'architecture et la maquette graphique de la charte climat,
- autorise le Président à confier la finalisation de la rédaction au comité de pilotage du CLIC,
- autorise le Président à signer la charte climat,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) :
Contrat de progrès du Syndicat mixte du Pays Sud Charente.**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions territorial du Contrat Local Initiatives Climat, le Syndicat mixte, en tant que structure, a vocation à faire preuve d'exemplarité et mettre en œuvre un programme d'actions interne qui permette de respecter les objectifs de ce dispositif.

Ce programme d'actions s'inspire du contrat de progrès type proposé aux acteurs par le pays.

Il présente ce programme :

CONTRIBUER

- Organiser la concertation des acteurs locaux et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions
- Favoriser l'éco-conditionnalité dans l'octroi des subventions par le Pays

AGIR

- Evaluer les performances énergétiques des locaux du Pays et suivre les consommations énergétiques
- Acquérir des équipements économes en énergie (ampoules basse consommation, programmation de l'éclairage, aérateurs de robinets...)
- Intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des appels d'offre (en se basant sur les normes existantes) et les achats de fournitures
- Communiquer en respectant les règles d'éco-communication (limiter les aplats couleur, impressions recto verso...)
- Faciliter le covoiturage lors de l'organisation de réunions et des déplacements des agents et des élus
- Adopter une charte de bonnes pratiques en interne (éclairage, chauffage, consommation de papier, d'eau, matériel informatique, déplacements...)
- Utiliser des produits locaux et de la vaisselle réutilisable

EVALUER

- Créer et utiliser un outil d'évaluation de tous les projets Pays en terme d'émissions de gaz à effet de serre
- Evaluer l'impact des actions menées dans le cadre du CLIC par les acteurs du territoire
- Comptabiliser et suivre les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire

SENSIBILISER

- Informer et sensibiliser le grand public, les entreprises, les collectivités et les partenaires du Pays dans le cadre d'événements spécifiques
- Favoriser l'échange d'expérience entre les acteurs et communiquer dans le cadre du Site Internet du Pays

Le Comité syndical

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve le programme d'actions interne du Syndicat mixte du Pays Sud Charente,
- autorise le Président à signer le Contrat de progrès personnalisé du Syndicat mixte du Pays,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) 2007 - 2013 :
Propositions d'attributions de subventions.**

Monsieur le Président rappelle que le comité local consultatif a vocation à rendre un avis sur des demandes de subvention régionale avant toute décision de financement prise par la Région. Elle est présidée par l' élu régional référent du territoire, et comprend les vice présidents du Pays, les représentants des Communautés de communes, de la commune de Barbezieux et du Conseil de développement.

Monsieur le Président explique que lors de la réunion du comité local consultatif du 15 octobre dernier, des propositions d'attributions de subventions régionales ont été faites, il reste à les entériner en comité syndical.

Priorité	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant proposé
Projets structurants	Commune de saint Séverin	Halte nautique	7 316 €
Emploi/Economie	Syndicat de pays	Animation Atelier de la création 2008	24 000 €
	Mission locale Ouest et Sud Charente	Développement service emploi 2008	12 428 €
	PASS Sud Charente	Développement chantier d'insertion	3 800 €
Santé/Handicap	Syndicat de pays	Aide au démarrage du réseau santé sur 2008-2009	28 000 €
	AJM Montmoreau	Cycle de découverte water polo 2008	1 000 €
Environnement	Centre de découverte	Chantier mares 2008	3 100 €
Agriculture	Syndicat de pays	Développement des circuits courts 2008	5 070 €
	ASPOULBA	Sélection Poulet de Barbezieux 2008	3 600 €
Vivre Ensemble	Commune de Pillac	Aménagement d'un logement	2 132 €
	Commune de Saint Romain	Aménagement d'un logement	7 500 €
	Commune de Condéon	Rénovation d'un logement	5 796 €
	Commune de Bors de Montmoreau	Réhabilitation du logement de l'école	3 788 €
Education	Association LECAU	Séjour Esprit Montagne 2008	1 500 €
Montant global accordé			109 030 €

Il souligne que la halte nautique portée par la commune de Saint Séverin pourrait être financée directement par la Région dans le cadre du Plan Vallée.

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve les propositions d'attribution de subventions faites lors de la réunion du comité local consultatif du 15 octobre 2008,

- autorise le Président à transmettre à la Région ces propositions pour décision de sa commission permanente.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Convention territoriale avec l'Etat au titre du FNADT :
Proposition de programmation sur la période 2008-2010.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, le Syndicat mixte du Pays Sud Charente a déposé en février 2008, un dossier de candidature à l'appel à projets de l'Etat ouvert sur la période 2008-2010, afin de mobiliser des crédits du FNADT sur un certain nombre de projets retenus comme prioritaires au niveau du territoire.

Parmi ces projets, des projets de Relais Services Publics sont envisagés sur le territoire et seraient portés par certaines collectivités : Communauté de communes des 3B, du pays de Chalais et du Montmorélien.

Il explique que le Relais Services Publics (RSP), est un dispositif proposé par l'Etat aux collectivités qui consiste à assurer un guichet d'accueil polyvalent chargé d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et organismes publics notamment dans les champs d'intervention privilégiés que sont les prestations sociales et l'aide à l'emploi.

Un RSP permet de :

- Informer le public, lui expliquer les principes de réglementations les plus couramment appliquées,
- Faciliter l'usage des procédures téléphoniques et téléphoniques,
- Préparer, et organiser les rendez vous (physiques, téléphoniques ou par visioconférences) avec les techniciens ou les spécialistes de chaque organisme administratif afin de les rendre plus efficaces et plus coordonnés,
- Aider à la constitution des dossiers et à leur transmission conjointe aux divers organismes publics et accompagner, si nécessaire, le public dans l'usage d'internet ou de la vidéocommunication.

Pour être labellisé RSP, et pouvoir bénéficier d'une aide de l'Etat, la collectivité doit pouvoir, après montage du dossier :

- Signer une convention locale d'objectifs et de moyens avec obligatoirement au moins :
 - un partenaire très important dans le domaine de l'emploi (ANPE, ASSEDIC, Maison de l'emploi, Mission locale),
 - un partenaire dans le domaine de l'enfance ou des prestations sociales (CAF, CPAM, CRAM, MSA, Conseil général...)
- Adhérer à la charte nationale de qualité des RSP.
- Aménager et équiper un lieu avec au minimum un point d'accueil du public, un point d'attente assise et un espace confidentiel, équipé en informatique (ordinateur, liaison internet haut débit, point multimédia...).
- Ouvrir régulièrement au minimum 24h par semaine, réparties sur au moins 3 jours.
- Assurer la présence d'un animateur d'accueil déjà formé.
- Afficher le logo « Relais Services Publics ».
- Coopérer avec la cellule départementale d'animation des RSP et la cellule nationale de coordination.

Le financement proposé par l'Etat est de 10 000 €/an pour le fonctionnement du lieu.

Monsieur le Président informe les délégués que suite au dépôt du dossier de candidature, c'est une enveloppe de 263 214 € qui a été obtenue pour le Sud Charente.

Il présente ci-après la programmation des opérations retenues :

Priorités thématiques	Opérations retenues	Maître d'ouvrage	Coût total (en €)	Participation de l'Etat (FNADT) (en €)
« Appui au service public en milieu rural »	Opération n° 1 : Animation du Relais Services Publics et de ses antennes sur le territoire des 3B	Communauté de Communes des 3B	215 833	61 667
	Opération n° 2 : Aménagement et extension d'un bâtiment pour créer un pôle enfance à Barbezieux	Communauté de Communes des 3B	975 926	42 947
	Opération n° 3 : Extension du pôle multiservices de Chalais	Communauté de Communes du pays de Chalais	330 000	30 000
	Opération n° 4 : Animation du Relais Services Publics de Chalais	Communauté de Communes du pays de Chalais	70 000	20 000
	Opération n° 5 : Animation du Relais Services Publics de Montmoreau	Communauté de Communes du Montmorélien	52 500	15 000
« Soutien de l'ingénierie dans les territoires »	Opération n° 6 : Chef de projet intercommunautaire	Communauté de Communes du pays d'Aubeterre	96 000	48 000
	Opération n° 7 : Aide au démarrage du réseau santé/social du pays Sud Charente	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	76 000	45 600
Montant total				263 214

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve la proposition de programmation 2008-2010 de la convention territoriale avec l'Etat, faites par le Président,
- autorise le Président à préparer et signer cette convention permettant de mobiliser les crédits du FNADT sur les opérations retenues,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

**Objet : Ingénierie du Syndicat de Pays :
Reconduction du poste Animation-Coordination**

Monsieur le Président explique que le contrat de travail de l'agent Sylvain BRISA, arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Il explique aux délégués qu'il est nécessaire de disposer en interne d'un animateur coordonnateur du Pays dont les missions sont les suivantes :

Missions transversales :

- Coordination des travaux de l'équipe du Pays
- Organisation et préparation des réunions de Vice-présidences, Bureaux et Comités Syndicaux
- Suivi de la mise en œuvre des décisions de bureau et de comité syndical
- Animation, coordination, suivi et évaluation du projet de territoire
- Animation, coordination et suivi de la mise en œuvre des contrats avec l'Etat (Convention FNADT), la Région (Contrat Régional de Développement Durable) et le Département (Contrat de Cohésion)
- Veille sur les appels à projets
- Mise en place, animation et suivi de nouveaux partenariats
- Animation, coordination et suivi des travaux du Conseil de Développement
- Suivi et coordination du domaine aménagement, urbanisme, environnement, habitat et transports

Missions spécifiques :

- Animation et suivi des projets Circuits courts, Charte paysagère, Charte forestière
- Appui au montage des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la Convention avec l'Etat, du Contrat régional et du Contrat départemental
- Organisation, préparation, et suivi des réunions du comité local consultatif du Contrat régional

Il rappelle que ce poste est financé par la Région dans le cadre de la ligne animation/ingénierie du Contrat Régional de Développement Durable dotée annuellement d'une enveloppe d'un montant de 89 771 €, sur la période 2007-2013.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de travail de Sylvain BRISA pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le Comité syndical,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à reconduire un poste Animation/Coordination au sein du Pays,
- autorise le Président à réembaucher Sylvain BRISA pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2009,
- autorise le Président à signer le nouveau contrat de travail,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Ingénierie du Syndicat de Pays Création d'un poste Santé.

Monsieur le Président explique que le premier Plan Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) 2000-2003 a identifié le Sud Charente comme territoire fragile : accès aux soins difficile, mobilité, précarité, vieillissement...

Suite à ce constat, des propositions ont été émises par l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), parmi celles-ci la mise en place d'un réseau santé/social local.

Depuis 2004, un groupe de travail informel se réunissait régulièrement.

Il se composait :

- des acteurs institutionnels (DDASS, Service Social CRAMCO, Circonscription d'Action Sociale du Sud Charente, Service Social MSA, Hôpitaux du Sud Charente, Mutualité de la Charente, Centre Social de Barbezieux, Centre Social de Chalais),
- des élus locaux,
- d'un professionnel de santé (médecin traitant).

Dans l'attente de la mise en place d'une association gestionnaire, il était animé par le service social de la CRAMCO.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que les élus du pays Sud Charente sont fortement mobilisés pour lutter contre la désertification médicale. De nombreuses communes (Brossac, Baignes, Saint Séverin, Aubeterre...) ont ainsi créé des cabinets médicaux de groupes.

L'utilité d'un réseau ne fait aucun doute pour tous ses membres dont les services de l'Etat. Il permet :

- d'être un moyen d'attractivité pour de nouveaux professionnels de santé,
- d'améliorer le lien entre ville et hôpital,
- de favoriser la prise en charge globale des patients,
- de décloisonner les professionnels de santé,
- de construire des réponses cohérentes et coordonnées avec les différents partenaires.

Il s'inscrit dans les objectifs de l'assurance maladie et l'organisation locale de l'offre de soins.

Monsieur le Président rappelle les différentes étapes sur cette réflexion :

- Février 2007 : présentation du réseau et de ses actions aux élus du Bureau du Pays,
- Juillet 2007 : visite d'élus du Pays en Nord Charente pour mieux connaître le rôle les missions, les actions, et le fonctionnement du réseau local, puis retour d'expérience fait en Bureau du Pays, à cette occasion décision prise d'accompagner les membres du réseau,
- Décembre 2007 : présentation publique du diagnostic santé Sud Charente réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé aux acteurs et professionnels,
- Février 2008 : dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'Etat pour mobiliser des crédits du FNADT sur ce projet,
- Mai 2008 : installation de la nouvelle équipe politique du Pays,
- Juin 2008 : information sur le réseau santé faite en Bureau du Pays,
- Juillet 2008 : visite d'élus du Pays en Saintonge romane pour mieux connaître le rôle les missions, les actions, et le fonctionnement du réseau local, puis réunion du groupe de travail pour remobiliser les acteurs et vérifier leurs attentes,
- Septembre 2008 : réunion du groupe de travail pour élaborer une grille de questions afin d'impliquer les professionnels de santé et repérer leurs besoins,
- Septembre 2008 : Présentation des propositions du groupe de travail au Bureau du Pays.

Monsieur le Président fait part des propositions du Bureau.

Il s'agit pour le Pays, appuyé par la MSA, de se positionner en animateur de la réflexion visant à mettre en place et animer ce réseau, d'aider les partenaires membres du réseau de santé à faire le diagnostic partagé de leurs besoins, à s'entendre sur les objectifs et les modalités d'organisation et de fonctionnement, et de les aider à rechercher des financements. Il s'agira ensuite pour une association existante ou à créer de se doter des moyens financiers et humains permettant d'animer et coordonner le réseau.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de créer dès janvier 2009 au sein du Syndicat de Pays un poste d'animateur santé dont les missions seraient les suivantes :

- Animation et coordination du projet de Réseau territorial de santé
 - Information et sensibilisation des acteurs locaux
 - Repérage et analyse des besoins des professionnels de santé et des habitants
 - Mobilisation et mise en réseau des acteurs sanitaires et sociaux
 - Etablissement d'un diagnostic partagé
 - Définition d'objectifs communs
 - Elaboration de programmes d'actions
 - Conception d'outils innovants
 - Mise en place de l'association gestionnaire (objet, composition, fonctionnement, financement...)
 - Animation du maillage territorial de l'offre de santé à partir de la maison de santé de Brossac
 - Organisation d'actions de promotion et d'éducation à la santé en lien avec tous les acteurs sanitaires et sociaux.
- Il précise que cet animateur peut être hébergé dans la maison de proximité de Brossac.
Il présente le budget lié à cette opération :

Concernant les dépenses de FONCTIONNEMENT :

Plan de financement prévisionnel pendant 2 ans (2 009-2 010) :

Postes de dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Salaire et charges de l'animateur santé	71 000	Etat (<i>CPER / FNADT</i>)	45 600
Frais de déplacements de l'animateur	5 000		
Frais de fonctionnement :	7 000	Région (<i>CRDD Priorité santé</i>)	28 000
- Fournitures administratives		Département (<i>Futur Contrat</i>)	7 400
- Affranchissement			
- Télécommunications			
Loyer et charges	7 000	Commune de Brossac	9 000
TOTAL TTC	90 000	TOTAL TTC	90 000

Concernant les dépenses d'INVESTISSEMENT :

La commune de Brossac prend à sa charge les travaux d'aménagement de toute la maison de santé dont le bureau de l'animateur santé.

Le Syndicat mixte du Pays Sud Charente prend à sa charge l'achat d'équipement informatique et la fourniture d'équipement de bureau.

Monsieur le Président propose de recruter un nouvel agent au sein du Pays dont le poste sera financé à 100 % par plusieurs partenaires.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- approuve les objectifs d'un poste Santé/Services,
- autorise le Président à créer un poste Santé/Services au sein du Pays,
- approuve le plan de financement lié à cette action,
- autorise le Président à solliciter des demandes de subvention auprès de ses partenaires, et à signer les conventions de financement afférentes,
- autorise le Président à signer le nouveau contrat de travail,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Concours du receveur syndical :

Attribution de l'indemnité de budget et de conseil

VU, l'article 97 de la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU, l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU, l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au receveur en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable.

Considérant les prestations assurées par le comptable, et suite aux élections, qui ont conduit au renouvellement du conseil, il propose d'attribuer au comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983.

Le Comité syndical,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide d'accorder l'indemnité précitée sur la base du taux de 100% fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. De fait, Mme Anne BEAUVAL percevra cette indemnité à compter de l'année 2008 au taux de 100 % pour l'année civile et entière.

- décide en outre d'attribuer au receveur l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de 45,79 € à compter de l'année 2008, pour l'année civile et entière.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Politique de recouvrement

Considérant le coût des poursuites effectuées par huissier de justice sous forme de saisie-attribution sur compte bancaire ou de saisie mobilière,

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide que celles-ci ne seront pas mises en œuvre lorsque les montants des arriérés à recouvrer seront inférieurs

- pour les saisies mobilières à 100 €,
- pour les saisies attribution sur compte bancaire à 130 €.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD